

Bulletin communal – juillet 2023



# MÜESPÄCHER BLÄTTLE



## MOT DU MAIRE

### Chères Muespachoises, Muespachois,



La fin de l'été approche, j'espère que vous avez tous profité pleinement de cette période estivale pour vous reposer et que vous êtes contents d'entrer dans quelques jours en automne où la nature se parera de ses couleurs flamboyantes.

Nous voici déjà à mi-chemin de ce mandat dont le démarrage fut atypique sous bien des aspects. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des coûts énergétiques et les tensions sociales que traverse notre pays me renforcent à la fois dans mes valeurs et dans mes objectifs.

### **Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme et d'esprit civique.**

Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures et la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant, sans perdre sa boussole, pour mener à bien les projets nécessaires.

Nous venons de rembourser la dernière annuité relative au litige avec la banque suite aux 3 contrats de prêts rompus courant 2018. Les remboursements avaient été arrêtés purement et simplement par la commune, sans accord de la banque, et de ce fait, les intérêts et les pénalités de retard s'étaient accumulés jusqu'en 2020, en plus des indemnités pour remboursement anticipé. A présent, nous aurons la capacité de réaliser un nouvel emprunt à partir de l'année prochaine.

Il est facile d'émettre des critiques sur les réseaux sociaux mais pour réaliser des travaux il faut avoir recours à des emprunts et par voie de conséquence la commune doit avoir la capacité de les rembourser. De surcroît l'augmentation des taux d'intérêt ne nous est pas favorable actuellement.

Cependant, nous restons optimistes et poursuivons nos engagements en respectant les enveloppes budgétaires que nous nous sommes fixées.

Les travaux de sécurité et de signalisation sur le parvis de l'église et devant le presbytère ont été réalisés.

Nous allons entamer au cours du 2ème semestre la viabilisation de la rue des Bouleaux. Des travaux de gravillonnage dans diverses rues du village sont programmés ainsi que la remise en état du jardin du presbytère et la mise en production de notre nouveau site internet. Nous sommes encore dans l'attente d'une réponse suite aux demandes de subvention pour les travaux de réparation du pont dans la rue du Gersbach.

L'opération « un arbre, une naissance » sera renouvelée le 4 novembre prochain.

L'école ABCM Zweisprachigkeit maternelle a dû libérer la 3ème salle de classe de l'école publique afin de pouvoir proposer une salle de repos aux enfants. Nous sommes confrontés à une forte demande de bilinguisme. La solution provisoire consiste à installer dans la cour de l'école élémentaire un bâtiment modulaire destiné à accueillir la classe maternelle ABCM, la classe élémentaire ABCM restant dans le bâtiment élémentaire du RPI.



De belles manifestations ont eu lieu et nous ont donné l'occasion de nous rencontrer, d'autres nous attendent dans les mois à venir : merci à ceux qui ont le courage de les organiser !

Je remercie mes adjoints et conseillers municipaux pour leur investissement, ainsi que les agents communaux pour leur implication dans la vie quotidienne de notre village.

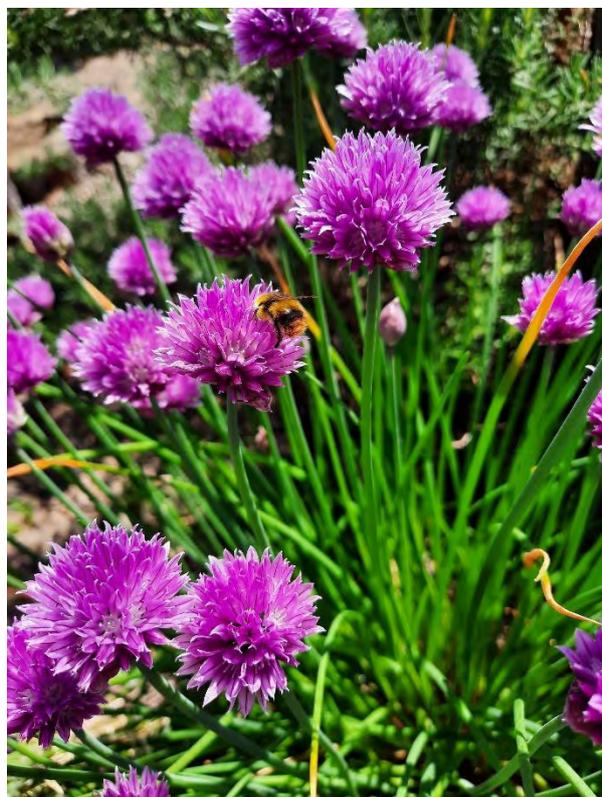
Le 13 mai dernier vous étiez près de 80 bénévoles à vous activer aux quatre coins du village en participant à une quinzaine de chantiers lors de la journée citoyenne. Je tiens à remercier chaleureusement les participants, fidèles ou nouveaux, car c'est votre implication qui donne à cette journée toute sa valeur. J'invite tout un chacun à prendre conscience de cette démarche pour élargir le cercle et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition.

Vous m'interpelez souvent au sujet des mauvaises herbes au cimetière. Comme vous le savez la commune ne peut plus utiliser de produits phytosanitaires. Les agents communaux désherbent à plusieurs reprises. Une opération désherbage a d'ailleurs été organisée et je remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour venir désherber les inter-tombes. Il faut savoir que le désherbage des inter-tombes incombe aux concessionnaires.

Mme Monique PRAUTOIS, directrice de l'école maternelle jusqu'en 2022, a fait valoir ses droits à la retraite en juin 2023. Nous la remercions très chaleureusement, au nom de la commune et de l'ensemble de la population, pour son dévouement et son engagement durant toutes ces années. Lors de nos échanges au conseil d'école, j'ai pu mesurer la valeur morale de Mme PRAUTOIS, l'amour et l'affection qu'elle portait à nos enfants ainsi que ses qualités d'enseignante. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne lecture de ce Blättle ainsi qu'une bonne rentrée !

Votre Maire, Régine Rentz





# SOMMAIRE

MOT DU MAIRE.....	2
INFORMATIONS PRATIQUES.....	5
EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
FINANCES.....	8
INFORMATIONS DIVERSES.....	9
INFORMATIONS DE LA COMMUNE.....	14
ECHOS DE LA FORET.....	18
VIE DES ECOLES.....	20
FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DU VILLAGE.....	24
TRAVAUX.....	37
INVESTISSEMENT.....	38
PETIT POINT HISTORIQUE.....	39
LES CIGOGNES.....	41
VIE ASSOCIATIVE.....	42
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.....	45
URBANISME.....	46
ETAT CIVIL.....	48
AGENDA.....	50
COIN DES ENFANTS.....	51

**Rédaction :**

Régine RENTZ  
Annick FESSLER

**Relecture :**

Peggy SCHWECHLER  
Sophie LESUEUR  
Christine MURA

**Mise en page :**

Mylène SCHINDLER

Imprimé par nos soins



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Mairie

#### Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14H00 – 16H00
Mardi	14H00 – 16H00
Mercredi	10H00 – 12H00
Jeudi	15H00 – 18H00
Vendredi	10H00 – 12H00

☎ 03.89.68.61.24

✉ [mairie@muespach.fr](mailto:mairie@muespach.fr)

@ [www.muespach.fr](http://www.muespach.fr)

### Déchetteries

*Waldighoffen :*

#### Horaire d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
et vendredi :  
10h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00  
Samedi : 9h00 – 18h00

*Déchets verts – Muespach*

#### Horaire d'hiver de novembre à mars :

Mercredi et Samedi : 09H00 –  
16H00

#### Horaire d'été d'avril à octobre:

Mercredi et Samedi : 09H00 –  
17H00

**Attention aux jours fériés : les  
déchettes sont fermées !**

### Agence postale

**fermée pour une durée  
indéterminée**

Le bureau de poste de  
Waldighoffen reste ouvert  
pendant cette période.

#### Horaire d'ouverture :

Lundi : 14H00 – 17H00

Mardi au Vendredi :

09H00 – 12H00 et 14H00 – 17H00

Samedi : 09H00 – 12H00

### Brigade verte

☎ 03.89.74.84.04

@ [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)

### Urbanisme

Pour toutes questions sur vos projets de construction,  
d'agrandissement, d'ajout d'une clôture, terrasse, piscine,  
pergola ... et sur la constructibilité d'un terrain contactez :

*Le PETR Pays du Sundgau*

☎ 03.89.25.99.17

@ : [ads@pays-sundgau.fr](mailto:ads@pays-sundgau.fr)

### Conciliateur de justice

Permanence le mardi de 9h00 à  
12h00 à la mairie de Hirsingue,  
uniquement sur rendez-vous.

☎ 03.89.40.50.13

### Communauté de Communes Sundgau

Bâtiment 3 – Quartier Plessier – 68130  
ALTKIRCH

☎ 03.89.08.36.20

@ [accueil@cc-sundgau.fr](mailto:accueil@cc-sundgau.fr)

**Compétences** : eau potable, assainissement,  
ordures ménagères, tri sélectif, petite  
enfance, crèche, Multi-Accueil, relais des  
assistantes maternelles, accueil périscolaire,  
restauration scolaire ...

### Contact

#### Ordures ménagères - Tri - Déchetterie :

☎ 03.89.08.36.24

@ [bien-trier@cc-sundgau.fr](mailto:bien-trier@cc-sundgau.fr)

Les sacs à tri et biodéchets sont à retirer à la  
mairie de Muespach

#### Eau - Assainissement et Urgence fuite d'eau :

Numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : 03.89.08.47.57

### Défibrillateur

Il est situé sur la façade de l'école maternelle.





# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 Février 2023

### Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif et gestionnaire APC

Le conseil valide à l'unanimité.

### Voirie

Suite à la réfection du parvis de l'église la pose de panneaux règlementant la signalisation s'est avérée nécessaire. La société SIGNATURE de Rixheim en a été chargée.

Le conseil valide à l'unanimité.

## Séance du 09 mars 2023

### Viabilisation de la rue des Bouleaux

En raison d'une construction en cours et à venir il est nécessaire de viabiliser la rue des Bouleaux. Les travaux ont été confiés à l'entreprise ENCER de Roppentzwiller. Le conseil valide à 12 voix pour et une abstention.

### Etude géotechnique

Etant donné que la commune a été sollicitée pour l'achat d'un terrain d'environ 8 ares sur la parcelle communale 18, section 9 de la rue de la Gare une étude géotechnique préalable de sol a été nécessaire.

Les travaux ont été confiés à la société FONDASOL.

Le conseil valide à l'unanimité.

### Restauration du Fronton de l'église

L'érosion et les intempéries nous ont obligés de prévoir le nettoyage et la restauration du fronton en grès rouge de l'église. Les travaux ont été confiés à l'entreprise GARDERE de Muespach. Le conseil valide à l'unanimité.

### Curage des fossés Rue de Roppentzwiller et fossé du Rösslein

Le curage des fossés de la Rue de Roppentzwiller et du Rösslein s'avèrent nécessaires. Les travaux ont été confiés à l'entreprise ROKEMANN de Waldighoffen. Le conseil valide à l'unanimité.

### Réparation du tracteur communal

Le tracteur communal nécessite des travaux de réparation qui seront effectués par l'entreprise BAEHREL AGRI de Muespach le Haut.

Le conseil valide à l'unanimité.

### Travaux Pont du Gersbach

Le pont du Gersbach présente plusieurs fissures et un affaissement de la voûte. Les travaux de réparation ont été confiés à l'entreprise ARKEDIA de Turckheim.

Le conseil valide à l'unanimité.

## Séance du 4 avril 2023

### Fixation des taux d'imposition des taxes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, a reconduit en 2023 les taux des taxes directes locales à l'identique de ceux pratiqués en 2022.

Nature de la taxe	Taux de référence année 2022	Taux votés 2023	Bases prévisionnelles	Produit attendu de l'année 2023
Foncier bâti	24,98 %	24,98 %	955 800 €	238 759 €
Foncier non bâti	90,63 %	90,63 %	59 800 €	54 197 €
Habitation (résidence secondaire)	17,54 %	17,54 %	63 434 €	11 126 €
			1 079 034 €	304 082 €



### Examen et approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Le projet de budget primitif soumis a fait l'objet d'une approche et d'un débat en réunion d'orientation budgétaire en amont. Ce budget intègre les excédents antérieurs et les reports. Ce budget a été bâti en tenant compte des demandes faites par les services et les commissions compétentes. Le budget proposé, réaliste et volontaire, tient compte de l'évolution constante des coûts et du dernier remboursement des pénalités de € 26'000.- suite au litige avec la banque. Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité.

Sections	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>	1 154 670,22 €	1 154 670,22 €
-report du résultat 2022	00,00 €	326 294,22€
-nouveaux crédits 2023	1 154 670,22 €	828 376,00 €
<u>Investissement</u>	546 665,00 €	546 665,00 €
-report du résultat 2022	105 417,01 €	00,00 €
-report crédit 2022	40 360,00 €	44 000,00 €
-nouveaux crédits 2023	400 887,99 €	502 665,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 701 335,22 €</b>	<b>1 701 335,22 €</b>

### Subventions accordées

L'état de répartition des subventions inscrites au budget primitif 2023 aux Associations locales soumises à l'organisation d'une manifestation au minimum et ayant un but d'intérêt communal, organisée sur le territoire de la commune ou d'une commune limitrophe a été présenté.

Le conseil valide à l'unanimité.

### Projet de mutualisation de la mairie et de l'agence postale communale

La mutualisation de la mairie et de l'agence postale est en projet. Celle-ci consiste en la transformation du bâtiment abritant l'agence postale pour y accueillir également la mairie.

Le conseil a émis un avis favorable unanime pour une consultation auprès de l'architecte Daniel MUNCK de FERRETTE.

### Séance du 14 juin 2023

#### Emploi saisonnier

Le conseil municipal a décidé de recruter un jeune dans le cadre d'un job d'été pour effectuer des travaux d'extérieur, de désherbage et balayage durant deux semaines du 16 au 31 août 23 inclus.

Le conseil valide à l'unanimité.

#### Réfection voirie Communale

Les voiries communales se dégradent continuellement, d'où la nécessité d'effectuer des travaux de gravillonnage pour prolonger leur durée de vie.

Ceux-ci ont été confiés à la société EUROVIA de Rixheim. Le conseil a voté à l'unanimité en faveur de la réalisation de ces travaux qui sont prévus cette année dans la rue du Château d'Eau, des Prés, de la Gare et de la Forêt.

#### Expertise Bâtiment de l'ancienne gare

L'entreprise GALTER de Schiltigheim a été chargée de l'expertise du bâtiment de l'ancienne gare pour un repérage amiante, un diagnostic de l'accessibilité des PMR et un audit de sécurité incendie. Le conseil valide à l'unanimité.

#### Réparation Tracteur communal

Une fuite de gasoil et une perte de puissance du tracteur communal rendent un nouveau passage au garage inéluctables. Le conseil a émis un avis favorable unanime pour la réparation du véhicule par la société BAEHREL AGRI.

#### Maitrise d'œuvre complète (Entrée Ouest du Village)

En 2022 une étude de sécurité de la départementale traversant le village avait été réalisée. Dans la continuité de ce projet le conseil a décidé à l'unanimité de confier la maitrise d'œuvre à la société BEREST de Colmar.

#### Salle communale – Achat de vaisselle

Pour permettre la location de la salle communale dans de bonnes conditions il faut compléter la vaisselle existante. Un devis a été demandé à Société PLAISIR DE TABLE de Sausheim. Celui-ci a été accepté à l'unanimité par le conseil.



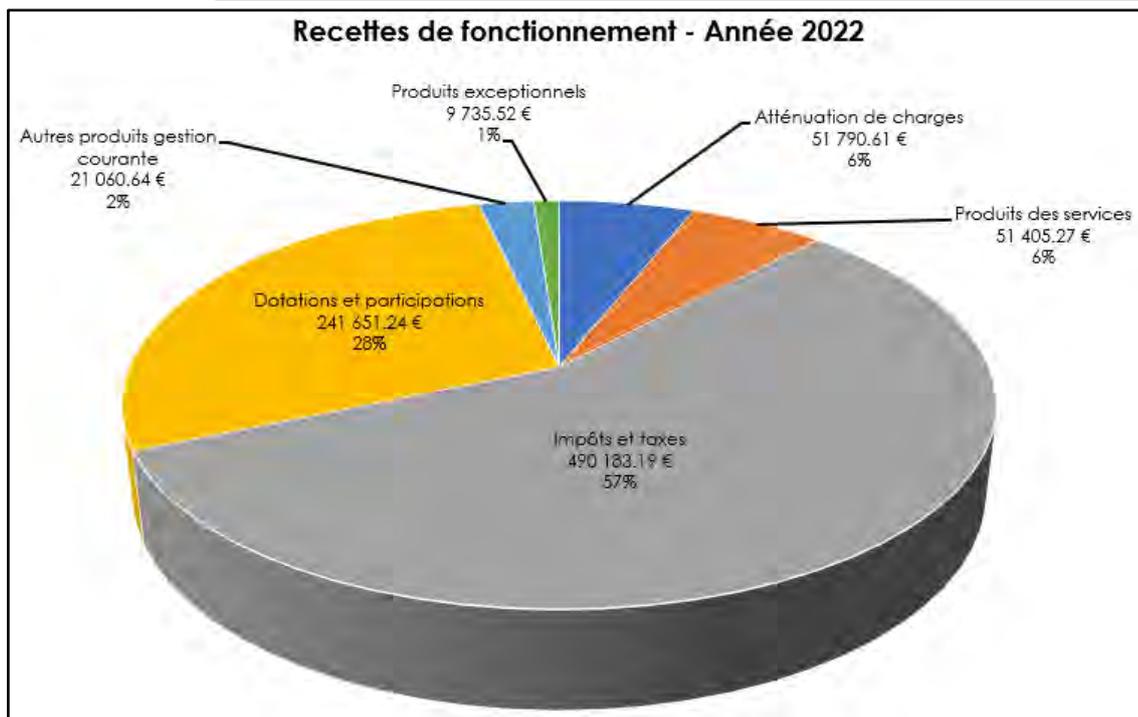
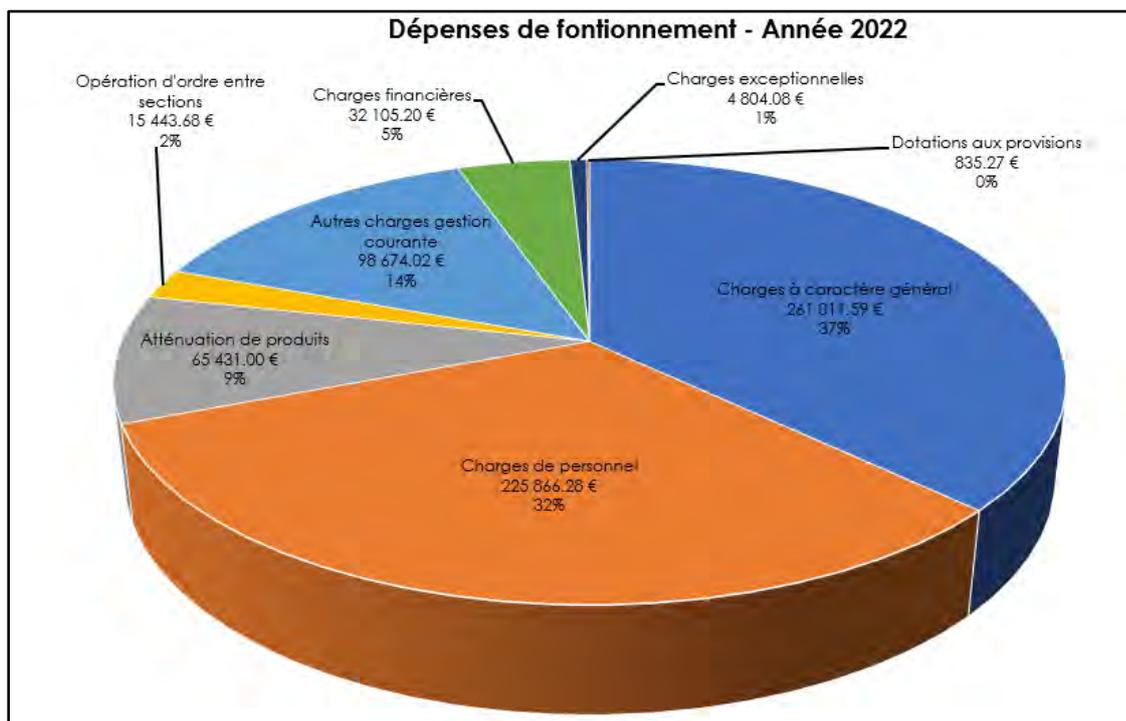
# FINANCES

## Affectation des résultats de l'exercice 2022 :

Madame le Maire donne la parole à Madame Annick Fessler, Adjointe chargée des finances qui soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2022. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 326 294,22 €

Déficit d'investissement : 101 777,01 €





# INFORMATIONS DIVERSES

## Relais petite enfance Sundgau

**Relais  
Petite Enfance Sundgau**

**Pour vous ...**

- Assistants maternels
- Candidats à l'agrément
- Parents
- Gardes d'enfants à domicile
- Professionnels petite enfance

[rpe@cc-sundgau.fr](mailto:rpe@cc-sundgau.fr)

### Un lieu unique pour...

- Gestion de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant
- Information, conseil, orientation et accès au droit
- Documentation
- Rencontres et échanges
- Animations et ateliers



Contactez le  
**Service Petite Enfance**  
Communauté de communes Sundgau  
**Relais Petite Enfance Sundgau**  
[rpe@cc-sundgau.fr](mailto:rpe@cc-sundgau.fr)

plus d'infos sur  
[www.cc-sundgau.fr](http://www.cc-sundgau.fr)



ALSACE  
Collectivité européenne



**ASSISTANTS  
MATERNELS  
Et pourquoi pas vous ?**

### Un métier unique...

- À forte dimension humaine
- Vous souhaitez travailler à votre domicile, accueillir des enfants et avoir un statut de salarié ?



Contactez le  
**Service Petite Enfance**  
Communauté de communes Sundgau  
**Relais Petite Enfance Sundgau**  
[rpe@cc-sundgau.fr](mailto:rpe@cc-sundgau.fr)

plus d'infos sur  
[www.cc-sundgau.fr](http://www.cc-sundgau.fr)



ALSACE  
Collectivité européenne





## France Services

L'Espace **Robelin** accueille la **Maison France Services** de Ferrette.

Mesdames Laura KECK et Laurence KUENTZ sont à votre service pour vous accompagner dans **vos démarches administratives** en ligne et vous donner des conseils et des informations.

Un agent France Service peut, par exemple, vous aider pour :

- la déclaration des revenus
- l'établissement du permis de conduire
- les demandes d'aide (allocation logement, RSA)
- la recherche d'emploi
- le rembourser des soins
- la préparation de votre retraite
- le règlement d'un litige ou d'un conflit
- les démarches administratives en cas de grossesse.



Les conseillères peuvent également vous aider à faire vos pré-demandes de cartes d'identité.

**Un ordinateur et des outils informatiques** (dont une imprimante) sont mis à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

### Horaires d'ouverture :

Lundi	8h - 12h	13h - 16h
Mardi	9h - 12h	13h - 17h
Mercredi	8h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	/
Vendredi	/	13h - 17h

Préparer votre rendez-vous :

Afin de faciliter les démarches, pensez à emporter :

- Les documents nécessaires liés à la démarche
- Vos identifiants et mot de passe pour le service en ligne
- Grâce à France Connect, les identifiants Ameli ou Impôts peuvent servir à la majorité des démarches
- Une pièce d'identité
- Votre adresse e-mail et son mot de passe
- Votre téléphone portable
- Une clé USB si vous devez garder des documents au format numérique

### **Les contacter :**

Vous pouvez joindre le guichet France Services aux heures d'ouvertures au 03.67.24.68.04 ou par courriel [ferrette@france-services.gouv.fr](mailto:ferrette@france-services.gouv.fr)

L'Espace Robelin est situé au 5 rue du colonel Robelin à Ferrette.



## Espace France Rénov'

L'espace France Rénov' porté par le Pays du Sundgau est le guichet unique pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique dans le Sundgau. Que ce soit pour l'habitat ou les bâtiments du petit tertiaire (les gîtes, les commerces, les surfaces de bureaux...).

Il s'agit d'un service gratuit, neutre et indépendant.



L'accompagnement se fait en 3 étapes :

1. Un premier niveau d'information sur les aides financières disponibles et une évaluation des besoins
2. Pour rénover le logement (maisons individuelles, logements dans un bâtiment collectif).
3. Un accompagnement personnalisé sur les choix techniques et les priorités de réalisations.
4. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux.

Face au succès du programme SARE et pour développer la troisième étape d'accompagnement, un deuxième conseiller en rénovation énergétique a été recruté en 2023.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans votre projet.

Par mail : [conseiller.renovation@pays-sundgau.fr](mailto:conseiller.renovation@pays-sundgau.fr)

Ou par téléphone au 03 89 25 96 68

## Les Vergers

# Comment valoriser les fruits et les vergers ?

### Les pressesoirs

→ **Le presseoir de FRED**  
7 chemin des bois, 68480 LUTTER  
06 20 51 42 72 - [lepressoirdefred@laposte.net](mailto:lepressoirdefred@laposte.net)  
Le samedi de 10h à 17h sur RDV  
🍏🍏🍏🍏 → tous les fruits (mélanges possibles)  
Pas de minimum requis  
🍷🍷 → frais ou pasteurisé en cubis

→ **Pressoir LINDER SARL**  
36A rue de Kiffis, 68480 WOLSCHWILLER

### Les centres de collecte

→ **Centre de collecte de pommes pour JACOBY**  
A la ferme Halter, 5 rue du Général de Gaulle, 68130 CARSPACH  
Christian TRABER - 06 18 81 30 81 - [Traber\\_distribution@hotmail.fr](mailto:Traber_distribution@hotmail.fr)  
En saison lun/mer/sam de 16h30 à 18h00 sans RDV  
Contre rémunération au kg ou la remise de bouteilles de jus de pomme /jus d'orange bio.

→ **La cidrerie RENÉ SENS**  
Soutenez Léo et David qui se lancent dans la fabrication de cidre local !  
2 rue principale, 68480 BIEDERTHAL  
Léo DEYBER 06.49.70.27.33 - David SPENLIHAUER 06.41.75.69.38  
[cidrenesens@gmail.com](mailto:cidrenesens@gmail.com)  
Propose le ramassage des pommes et des poires sur place contre **la taille des fruitiers ou remise de bouteilles de cidre.**



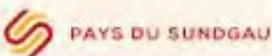
## Mangez Sundgauvien !

# MANGEZ SUNDGAUVIEN!

CARTE INTERACTIVE DES POINTS DE  
VENTE EN CIRCUITS COURTS

Retrouvez les fermes, marchés, magasins,  
paniers et distributeurs automatiques les  
plus proches de chez vous !

Vous connaissez un point de vente en circuits  
courts qui n'est pas sur la carte ? Contactez-nous :  
[alimentation@pays-sundgau.fr](mailto:alimentation@pays-sundgau.fr) / 03.89.25.96.66

 PAYS DU SUNDGAU

 PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
TERRITOIRES  
D'ACTION

 PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

 FRANCE  
RELANCE



## Propriétaire riverain d'un cours d'eau

### Mes droits et devoirs en tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau

**Droit de propriété** (Art. L215-2 du Code de l'Environnement)  
Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

**Droit de pêche** (Art. L435-4 du Code de l'Environnement):  
Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (DPB) ou associations agréées AAPPMA).

**Devoir d'entretien régulier** (Art. L215-14 du Code de l'Environnement)  
Le propriétaire riverain doit veiller à l'entretien des embâcles et débris importants présents dans le lit du cours d'eau, à l'élagage raisonné de la végétation sur les berges, à la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide des alluvions, et à la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

**Les collectivités mixtes de rivière, Communes ou Intercommunalités) peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence.**  
Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'intérêt général ou hors de portée du riverain (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

### Le saviez-vous? Quelques conseils pratiques

- Les coupes à blanc sont à bannir:** les arbres sur les berges assurent la bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les érosions et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon par exemple).
- Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau** peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favorisent le développement d'espèces indésirables telles que les plantes invasives. Les berges deviennent instables et la rivière sera polluée. Ces déchets peuvent être apportés dans les déchèteries mises en place par les collectivités.
- Réaliser des coupes sélectives des arbres:** Il est nécessaire de couper les grands arbres menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité. Il est ensuite nécessaire de replanter un arbre, ce qui peut se faire avec une simple bouture de saule (morceau de branche de 2 à 3 cm de diamètre planté dans le sol).
- Éviter les protections de fortune:** Une protection de berge mal réalisée peut dégrader la stabilité de la berge et augmenter significativement les risques de dégâts sur les rives de cours d'eau. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (route, maison, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme. Demandez conseil à votre syndicat de rivière car ces travaux sont soumis à des procédures administratives préalables auprès de la police de l'eau.
- Retirer les embâcles et débris de grande taille:** certains embâcles peuvent perturber les écoulements, par exemple sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passées à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris comme des branches peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.
- La végétation de rive constitue un véritable habitat écologique** qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



# INFORMATIONS DE LA COMMUNE

## PANNEAUPOCKET

The advertisement features a dark blue header with the text 'LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET'. Below this, a smartphone displays the app interface with a notification about power cuts. To the right, three numbered steps guide the user: 1. Download the app, 2. Search for your commune, and 3. Click the heart icon to add it to favorites. A green bar highlights '100% GRATUIT', '100% ANONYME', and '0% PUBLICITÉ'. At the bottom, it states the app is also available on a computer at [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com). Logos for the app on Google Play, Huawei, and the App Store are shown.

**LA MAIRIE**  
**VOUS INFORME ET VOUS ALERTE**  
**GRÂCE À PANNEAUPOCKET**

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100% GRATUIT** | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerne les habitants

Disponible gratuitement sur

## Appel aux volontaires !

Nous recherchons des bénévoles pour la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile.

Si vous êtes intéressés, veuillez-vous inscrire en mairie :  
soit par tél. au 03 89 68 61 24 soit par mail [mairie@muespach.fr](mailto:mairie@muespach.fr)





## ILLIWAP

01 | Téléchargez l'appli    02 | Recherchez votre commune    03 | Cliquez sur « s'abonner »





### TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP

Retrouvez les informations de la CC Sundgau



## Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce, dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

## Déneigement

Nous vous rappelons que les riverains de la voie publique sont tenus de balayer, de déneiger et de saler leur trottoir, chacun au droit de sa façade ou de son terrain.

Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer un bon déneigement des chaussées et d'éviter tout accrochage, nous vous demandons de veiller à ne pas stationner votre véhicule de manière dangereuse (dans un virage, empiétant sur la chaussée, etc.). Si un véhicule empêche ou gêne le passage du chasse-neige, la rue pourrait alors ne pas être déneigée de ce fait.





## J'aime mon chien... je respecte mes voisins



Pour des raisons évidentes d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En outre, il est interdit de laisser son chien déposer ses déjections sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés.

L'aire de jeux est un espace privilégié pour nombre d'enfants, d'adolescents tout au long de la belle saison. Merci de penser à eux aussi.

Il y va de la salubrité publique et de la bonne qualité des relations de voisinage. Je respecte mon voisin, je ne lui impose pas les crottes de mon chien !

## Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.



## Recensement citoyen



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

*Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.*





## Les trottoirs

**Stationnement sur les trottoirs :** Règle aussi essentielle que peu respectée : l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant). Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir ! Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

**Le balayage :** La propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

**Le désherbage :** Le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique. Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.



## Boîtes aux lettres



Recevoir du courrier, c'est bien.

Recevoir son propre courrier et non celui d'un autre, c'est mieux.

Pour ce faire, le plus simple est d'apposer le numéro attribué à son logement de façon visible depuis la voie publique et sur la boîte aux lettres.

## Collecte de bouchons en plastique



L'association « Les bouchons d'amour » collecte, achemine, trie, expédie et vend les bouchons en plastique à un recycleur ou une entreprise de recyclage.

L'argent issu de la vente de ces bouchons permet de participer à l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap.

L'association développe également des opérations humanitaires ponctuelles et aide d'autres associations.

Le collecteur est disponible en mairie.





## Photos

### Les habitants invités à photographier leur commune

La commission communication lance un appel en vous suggérant de faire des photos de la commune.

**Notre volonté dans cette démarche est de faire participer, de manière dynamique, les habitants qui le souhaitent, à la vie du village. Ils pourront nous apporter, à travers leur propre perception des choses, des photographies différentes, inhabituelles, esthétiques de Muespach au fil des saisons.**

Certaines de ces photos pourront être exposées à la mairie ou retenues dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune après une sélection qui sera opérée par les membres de la commission Communication. Cet appel s'adresse également aux responsables du milieu associatif qui souhaitent mieux faire connaître les activités de leur association.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie.

Les envois des photos se feront via l'adresse mail suivante : [mairie@muespach.fr](mailto:mairie@muespach.fr)



## Chasse

Les dates des prochaines battues sont les suivantes :



- ⇒ samedi et dimanche 25 et 26 novembre 2023
- ⇒ samedi et dimanche 9 et 10 décembre 2023
- ⇒ mercredi et jeudi 27 et 28 décembre 2023
- ⇒ samedi et dimanche 13 et 14 janvier 2024
- ⇒ samedi et dimanche 27 et 28 janvier 2024

## ECHOS DE LA FORET

### Appel aux bénévoles !

Nous recherchons des bénévoles  
pour la mise en place de jeunes plants dans la forêt

**le samedi 25 novembre 2023**

Si vous êtes intéressés, veuillez-vous inscrire en mairie :  
soit par tél. au 03 89 68 61 24 soit par mail [mairie@muespach.fr](mailto:mairie@muespach.fr)





## Abattage sauvage

Vandalisme dans notre forêt. Une ou plusieurs personnes se sont amusées à couper un chêne et un sapin.



## Visite guidée de la forêt

Une visite de la forêt a eu lieu le 1er avril 2023 malgré le mauvais temps avec le technicien forestier, M. Capron.

Le but de la visite était de montrer le taux de reprise des plantations effectuées dans le cadre du plan de relance, d'expliquer le choix des essences par rapport au changement climatique ainsi que l'évolution d'une parcelle de forêt laissée en régénération naturelle.

Par ailleurs, le technicien forestier nous a aussi sensibilisés sur le dépérissement inquiétant de la forêt, notamment les frênes et les hêtres nécessitant leur abattage pour éviter tout risque d'accident.





## VIE DES ECOLES

### Distribution des lapins de Pâques

Chaque enfant du RPI Muespach – Muespach-le-Haut et de l'école ABCM a reçu un lapin en chocolat offert par les communes au profit de l'association Terre des Hommes Alsace.



Ecole élémentaire Muespach



Ecole élémentaire Muespach-le-Haut



Ecole maternelle Muespach



Ecole ABCM



## Mise en route des PC à l'école élémentaire

Les ordinateurs portables et l'armoire de stockage de l'école élémentaire de Muespach ont été changés.

Réalisé par Adéquation Web

Coût de l'opération : 7 540 €

Subvention : 2 960 €



## Concert

Les enfants de l'école maternelle ont donné un concert le 23 juin 2023 sous la direction de Mme Wendling, enseignante. Se déroulant à l'église Saint Blaise de Muespach, le concert a été un triomphe.

L'acoustique exceptionnelle de ce lieu sacré a profondément impressionné les enfants et le public présent.





## Exercice d'évacuation

Le 9 juin 2023 a eu lieu un exercice d'évacuation avec l'intervention des pompiers, simulation de prise en charge de victimes et démonstration de manœuvre de la grande échelle.

Un enfant a joué le rôle d'une victime évacuée par les pompiers grâce à la grande échelle. A la fin, les pompiers ont expliqué l'intervention aux enfants.



## Sortie école ABCM

L'école ABCM a eu la grande joie de conduire ses élèves au cœur de la nature.

C'est au refuge de la Birgmatt dans le village de Ligsdorf que les enfants ont pu se connecter à la Nature et à toute la richesse qu'elle recèle.

Randonnées, construction de cabanes, découverte du milieu forestier, bricolages avec des éléments de la nature, chants autour du feu ... autant d'activités qui leurs ont été proposées.

Les plus grands ont également eu le privilège de passer deux nuits dans ce cadre bucolique. Petits et Grands sont revenus de cette "Aventure au Vert" riche de souvenirs et le cœur joyeux.

Nous remercions la Commune de Muespach pour le soutien.





## Ecole ABCM

La 3<sup>ème</sup> classe maternelle de l'école publique a été fermée en 2018.

Le Conseil municipal avait à l'époque demandé l'enseignement du bilinguisme pour Muespach suite à la demande des parents d'élèves.

Etant donné le refus de l'éducation nationale, celui-ci s'est tourné vers l'école associative ABCM qui est venue s'installer dans cette salle de classe libre et mise à disposition à titre gratuit par la commune de Muespach en septembre 2018.

Au début de l'année 2022, l'éducation nationale nous oblige à mettre à disposition une salle de repos pour les enfants. De ce fait il a été demandé à l'école ABCM de libérer la salle et de trouver un autre local.

Les recherches entamées par l'Association des parents d'élèves d'ABCM n'ayant pas abouti et après de nombreuses réunions, tractations et propositions entre la Collectivité Européenne d'Alsace, les élus de Muespach et Muespach le Haut, la direction de l'école ABCM et l'Association des parents d'élèves Bi Uns, il a été décidé d'implanter provisoirement un modulaire pour la classe maternelle pour une durée d'un an dans la cour de l'école élémentaire, côté ouest avec une sortie vers le sentier longeant le bâtiment abritant l'école élémentaire.

Les enfants accèdent au modulaire par l'escalier qui descend à la mairie.

L'Association a pris en charge la location du modulaire et les frais de fonctionnement, la commune de Muespach versera une subvention à ABCM et a pris en charge les frais d'installation du modulaire subventionnés en partie par la CEA. En parallèle, les élèves de l'école élémentaire ABCM continuent d'occuper la salle de classe dans le bâtiment de l'école publique.

L'Association Bi Uns doit présenter un dossier complet pour une implantation de leur école en dehors du périmètre R.P.I. avant le 30 juin 2024. Dans le cas contraire, le R.P.I. ne mettra plus à disposition (à la rentrée 2024/2025) ni le terrain pour l'emplacement du modulaire, ni la salle de classe à l'école élémentaire.





# FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

## Potager Communal

Pour la deuxième année consécutive, des légumes ont été plantés dans le jardin communal rue de la Montagne.

Chacun peut venir librement se servir, arroser et désherber !  
Merci à la commission cadre vie pour cette initiative collective !



## Opération « Muespach Propre »

Opération de nettoyage aux alentours de notre village "Muespach Propre" le 25 mars 2023.

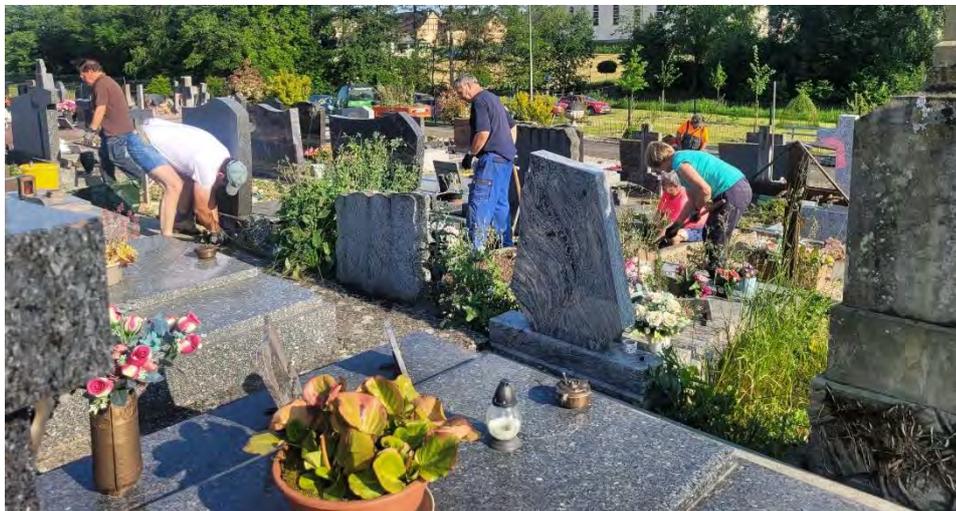
Les bénévoles se sont répartis en petits groupes pour ramasser les déchets jetés dans la nature. Les bordures des routes, de la piste cyclable et les abords du ruisseau ont été ratissés, sous une pluie battante et un vent glacial. Un grand merci aux bénévoles !





## Désherbage du cimetière

Une opération de désherbage au cimetière a eu lieu le 31 mai 2023.  
Merci aux volontaires qui ont répondu à notre appel en donnant de leur temps pour désherber les inter-tombes du cimetière.



## Concours de décorations de Noël



Cette année encore, la commission Cadre de Vie vous propose un concours de décorations de Noël du 25 novembre au 31 décembre 2023.

Elle invite donc chacun à créer une ambiance de fête en décorant sa maison aux couleurs de Noël dans un esprit authentique et chaleureux.  
Les membres du jury de la commission Cadre de Vie effectueront une visite dans le village et les 3 plus belles décorations se verront remettre un prix lors de la cérémonie des Vœux.

## Remise diplôme 2<sup>ème</sup> fleur

La remise des prix pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur Villes et Villages fleuris s'est déroulée lundi 30 janvier 2023 à Colmar.





## Remise des prix

Comme chaque année, la commune a organisé un concours des maisons fleuries et des décorations de Noël. La remise des prix pour les lauréats a eu lieu vendredi 3 mars 2023.



## Journée Citoyenne

### Une quinzaine de chantiers pour la 7ème édition !

Samedi 13 mai 2023, les bénévoles ont réalisé des travaux de maçonnerie sous le pont de la rue de la Fontaine, l'élargissement de l'entrée du chemin forestier au Willerhof et la pose d'une barrière, la création de quelques places de parking et la réfection de l'accotement rue du Willerhof, la peinture au clocher de l'église ou encore le nettoyage des garde-corps, abribus, musée du sapeur.

Les bénévoles en ont profité pour s'attaquer au rangement du bâtiment communal, au débroussaillage des berges du ruisseau, aux travaux de peinture dans la forêt, au désherbage dans les rues du village et sur le terrain de jeux, au fleurissement ainsi qu'au nettoyage de caniveaux.

Les enfants se sont affairés à la préparation de l'apéritif et des desserts, de la création d'un land art et de la peinture du banc de l'amitié.

Après avoir participé à tous ces chantiers citoyens, tous se sont retrouvés pour un moment convivial autour d'un repas préparé par des bénévoles.

**Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine.**





## Les ateliers de la journée citoyenne



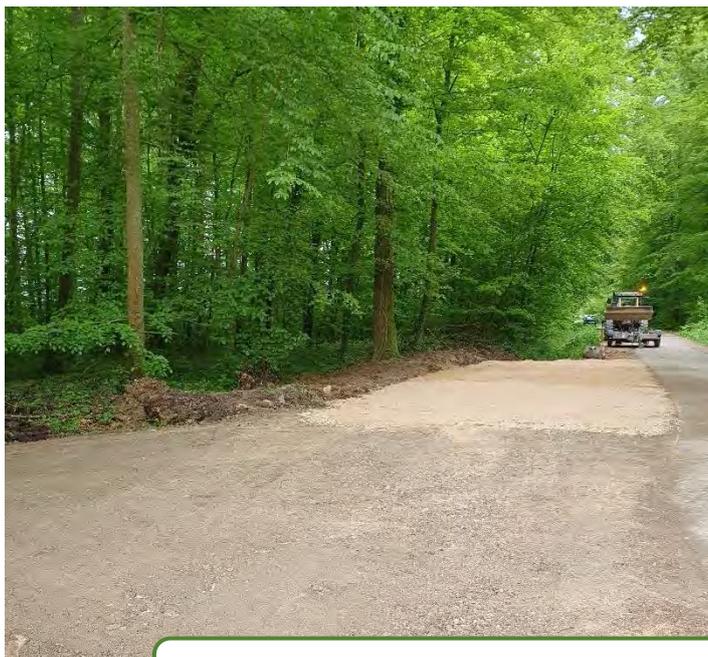
Désherbage et fleurissement de la Croix de la mission au cimetière



Réfection des accotements  
rue du Willerhof

Elargissement de  
l'entrée d'un  
chemin forestier

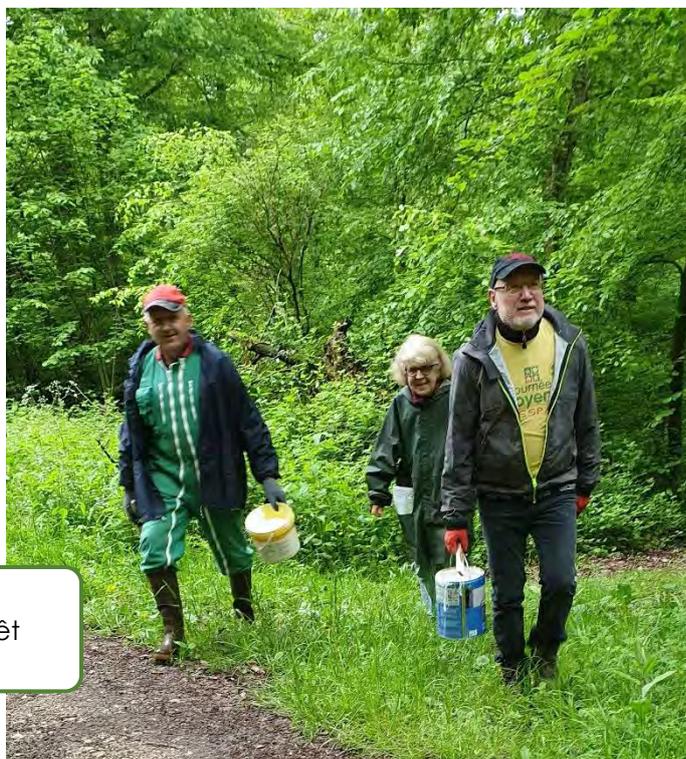




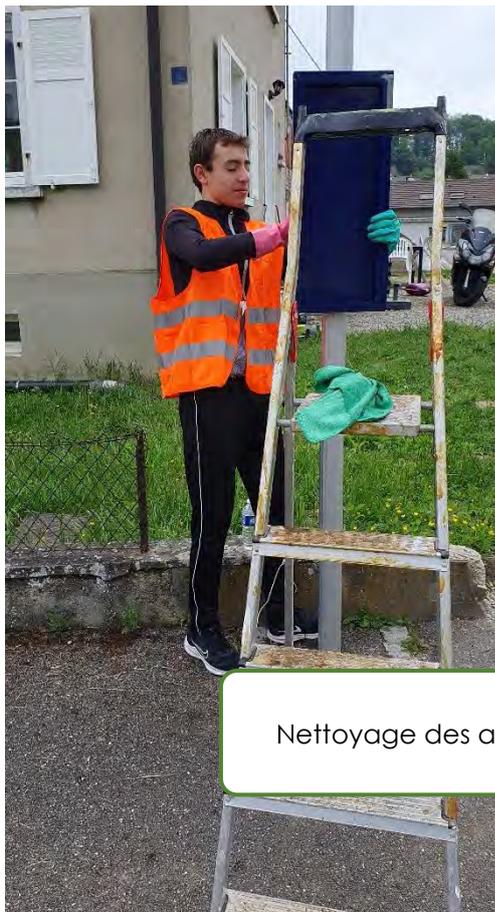
Création de places de parkings rue du Willerhof



Nettoyage des caniveaux sur le chemin dit Hohle Gass



Travaux de peinture dans la forêt



Nettoyage des abris bus



Réfection de la peinture au clocher de l'église



Nettoyage des gardes de corps



Désherbage dans les rues du village



Nettoyage du musée des sapeurs-pompiers



Rangement d'un bâtiment communal



Nettoyage du terrain de jeux

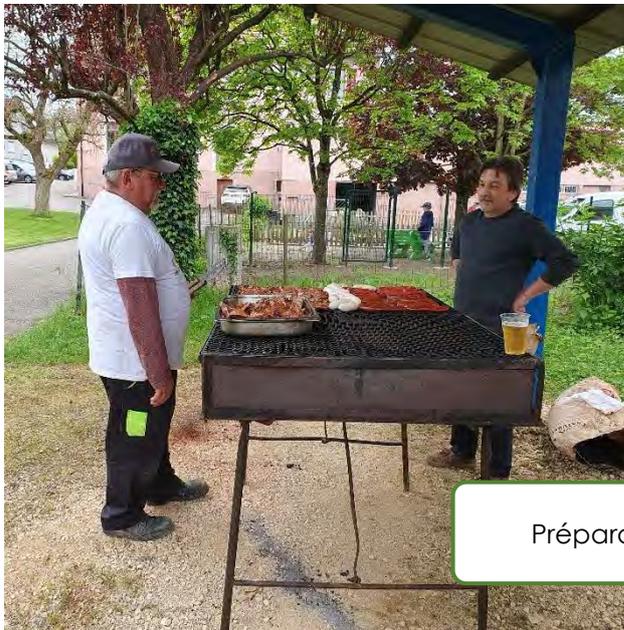


Réparation sous le pont de la Rue de la Fontaine





Débroussaillage des berges du ruisseau



Préparation du repas



Pose d'une barrière dans le chemin forestier du Willerhof



Préparation de l'apéritif et desserts par les enfants



Un banc dans la cour de l'école a été rénové en banc de l'amitié



Réalisation d'un Land Art par les enfants



## Décorations de Pâques





## Fleurissement communal 2023







## TRAVAUX



Curage du fossé  
rue de Roppentzwiller



Curage du fossé du  
Roesslein



Réfection de la peinture des crayons  
à l'école maternelle



Travaux dans la rivière au niveau du pont  
rue de la Montagne réalisés par Rivières  
d'Alsace



AVANT



APRES



## INVESTISSEMENT

### Table de pique-nique

La table de pique-nique au château d'eau était abîmée. Elle a été remplacée.



### Parvis de l'église

Travaux de sécurité et signalisation sur le parvis de l'église, presbytère et chemin du cimetière.

Réalisé par l'entreprise Signature

Coût : 2640 €



### Salle de sieste – Ecole maternelle

Des couchettes ont été achetées afin de permettre aux enfants de l'école maternelle de faire la sieste.

Chaque enfant a emporté son coussin et sa couverture, pour certains leur tétine et doudou aussi.





## PETIT POINT HISTORIQUE

### Nos ancêtres les ... ?

Qui ne se rappelle pas d'avoir appris à l'école : « Nos ancêtres les gaulois... » ? Pure invention de l'historien Ernest LAVISSE, auteur de manuels scolaires sous la Troisième République (fin du 19ème siècle). En réalité, le peuple gaulois n'a jamais existé ; il s'agit seulement de l'appellation donnée par les Romains aux nombreuses tribus celtes qui occupaient l'actuel hexagone il y a deux mille ans (les « galli »).

A ce sujet, un excellent livre vient de paraître : « Nos ancêtres les Alamans » de Bernard WITTMANN (Editions Yoran Verlag). Très documenté, l'ouvrage présente l'histoire de nos origines de manière détaillée et rationnelle. Ce sont effectivement les Alamans qui, venus de l'actuelle Allemagne, se sont installés dans notre région et nous parlons toujours leur langue en Alsace, Pays de Bade et Suisse alémanique.

Nous avons aussi entendu parler de la guerre de trente ans (1618-1648) dont les récits résonnaient encore dans les chaumières sundgauviennes lors des veillées d'antan. La tradition orale se référait alors au « Schweda Chriag », la guerre des Suédois, au cours de laquelle de terribles exactions ont été commises. Les pertes humaines sont estimées par les historiens à un tiers de la population alsacienne d'alors, inégalement répartie sur le territoire. Le Sundgau a été particulièrement touché au point que, selon la tradition orale, seules deux maisons auraient subsisté à Muespach-le-Bas et une à Moyen-Muespach. Peut-être à peine exagéré puisque notre village ne compte apparemment aucun bâtiment remontant au-delà de la guerre de trente ans, contrairement à certaines localités comme Lutter, par exemple, qui possède une trentaine de maisons antérieures à 1600.

Village détruit ne veut pas dire population exterminée. Ceux qui ont pu fuir ou se sont mis à l'abri de ces hordes de mercenaires avides de nourriture et de butin en tout genre (y compris humain), massacrant tout et tout le monde sur leur passage. Les survivants se sont réinstallés plus tard.

Nous avons la chance de disposer pour Muespach de registres paroissiaux, les premiers « registres d'état civil » tenus par le clergé, parmi les plus anciens d'Alsace puisqu'ils remontent à 1585. A Steinsoultz, par exemple, ils ne débutent qu'un siècle plus tard. Cela nous permet de constater que nombre de patronymes encore présents aujourd'hui dans nos deux Muespach étaient déjà cités au début du 17ème siècle sous des orthographes diverses (Goepfert, Groell, Hemmerlin, Runser, Schruttt, etc....).

Cela dit, la population avait baissé et vieilli à l'issue de cette horrible guerre et d'importantes surfaces agricoles se retrouvaient en friche. L'Alsace, devenue en grande partie française en 1648, se trouvait donc soumise au roi de France. En 1661, après 18 années de régence, le jeune roi Louis XIV prend les rênes du pays après avoir offert l'Alsace au cardinal Mazarin en reconnaissance des services rendus à la Couronne. Décédé en 1661, le cardinal est remplacé par son héritier désigné, le « duc Mazarin ».

Les autorités convoitent immédiatement les ressources potentielles de ce « beau jardin » qu'est l'Alsace, dit le roi lui-même. Aussi, pour exploiter ces richesses (terres fertiles, vignes, etc....) faut-il des bras. Tout candidat motivé est le bienvenu et pour susciter des vocations quoi de mieux que d'accorder aux nouveaux arrivants des avantages fiscaux et matériels (coupe de bois pour la construction de maisons, etc....). Les premiers intéressés seront, pour le Sundgau, nos voisins les plus proches : Suisses et Badois. La Suisse est alors un pays plutôt pauvre, vivant de l'agriculture de montagne. Par ailleurs, les mennonites y sont persécutés ou forcés à l'émigration. C'est pourquoi ces derniers viennent s'installer dans nos campagnes, aménageant des fermes prospères au milieu de nulle part, cultivant les terres trop éloignées





pour intéresser les paysans rescapés de la guerre et deviennent vite des éleveurs hors pair. Cela leur permet en plus de vivre leur foi en toute quiétude.

Qu'en est-il pour Muespach ? Rappelons que la paroisse regroupait alors les trois Muespach (et Knoeringue jusqu'en 1688). Le registre paroissial nous fait part des mariages suivants d'arrivants étrangers et célébrés en notre église :

- 06.02.1662 Joannes WISSLI de Eggen (Eggendorf en Autriche ?) – Christina WETZLERin.
- 12.02.1662 Walricus BACHMANN de Oberendfelden (Canton d'Argovie, Suisse) – Anna FELDTMAN de la région de Lucerne (Suisse).
- 13.06.1678 Joannes Jacob STEINBURGER de Grentzingen - Anna EMBERGERin de Wisen (Canton de Soleure/Suisse).
- 29.11.1685 Ulrich .... de Nunningen (Canton de Soleure/Suisse) – Catharina SPILLMANN de Muespach.
- 21.07.1686 Hans Ulrich .... de Thurgovie (Suisse) - Catharina BACHMANNin de Moyen-Muespach.
- 25.11.1686 Ursus ALEMAN de Klein-Lützel (Suisse) - Anna KOULEN (?) de Muespach-le-Bas.
- 28.10.1687 Joannes RIEDER de Ramiswil (canton de Soleure/Suisse) - Anna ZUGERin de Muespach-le-Bas. Le patronyme RIEDER a donné plus tard RIETHER.
- 11.09.1690 Sebastianus GÖPFERT de Muespach-le-Haut - Barbara STOFFER du canton de Lucerne (Suisse).
- 28.10.1697 Jacobus BURKART du Canton de Lucerne/Suisse - Maria HUBERin de Moyen-Muespach.
- 13.11.1697 Ursus WEIS de Härkingen (canton de Soleure/Suisse) - Barbara HUBERin de Moyen-Muespach.
- 17.02.1698 Joannes MEYER de Gösgen (Canton de Soleure/Suisse) – Catharina VOLMANNin de Waltershofen près de Fribourg-en-Brigau.
- 09.07.1699 Ursus RIEDER du canton de Soleure/Suisse - Margaretha HUBERin de Moyen-Muespach. Était-ce le frère de Joannes RIEDER cité plus haut ?
- 30.11.1700 Leonardus JUD « major » de Muespach-le-Haut – Margaretha WERDENBERGER d'Alschwiler (probablement Allschwil près de Bâle).
- 12.09.1701 Ursus SCHMDLIN de Witterschwil (Witterswil dans le canton de Soleure) Ursula BERNETTin (?) de Muespach-le-Bas. Noces célébrées à « Stein » Mariastein(?) mais le couple s'établit à Muespach.
- 14.10.1702 Georg Trÿss (?) d'Obersteinbrunn - Magdalena HENERin de Zulbel (Zullwil ?) canton de Soleure.
- 27.07.1704 Christophorus HÜRTZELER ou STÜRTZELER de Grentzenbach (canton de Soleure) - Ursula SEKHINGERin de Muespach-le-Bas.
- 31.01.1709 Josephus HAAS, fils de Hans HAAS de Metzleren (Suisse) – Barbara MEYERin de Muespach-le-Bas.





Pourquoi un « in » à la fin du patronyme pour les femmes ? C'est tout simplement un usage jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Cette liste ne se veut nullement exhaustive quant à l'arrivée d'immigrants, les registres paroissiaux étant souvent laconiques. Des mariages ont également pu avoir lieu ailleurs (Mariastein par exemple) et des couples déjà formés ont aussi pu s'installer ici.

Et pour nos ancêtres ?

Gaulois ? Non

Alamans ? Oui

Suisses ? Peut-être, mais Alamans quand-même !

(Extrait du site archives.haut-rhin.fr)

*Jean Paul RIETHER*

## LES CIGOGNES

Un couple de cigognes s'est installé en début d'année dans le nid posé par Enedis sous le cimetière et trois cigogneaux y sont nés.





## VIE ASSOCIATIVE

### Club Sans Souci

#### Cérémonie galette des rois au Club Sans Souci le 12 janvier 2023

Entourée de ses adjointes, Mme le Maire a rejoint les membres du Club sans-souci au Foyer de la gare pour leur présenter les vœux et exprimer sa gratitude au président Jean-Luc Jonner pour son investissement tout au long de l'année.

Les personnes présentes ont savouré la traditionnelle galette des Rois confectionnée par la boulangerie du village. Les reines du jour ont ensuite été couronnées, ce qui n'avait pu se faire les deux dernières années en raison de la crise sanitaire.



### Randonnées

Les marches du club ont repris avec divers parcours dans le Sundgau. Une sortie en Forêt Noire avec de nombreux participants à également été organisée par nos amis Josiane et Patrice.

Après la pause de juillet et août, reprise des activités le jeudi 7 septembre.  
A bientôt.





## L'amicale des donneurs de sang

Le prochain don du sang se fera le 11 octobre dans la salle communale de Muespach-le-Haut.



Randonnée pédestre du 7 mai 2023



Remise des diplômes aux donneurs de sang

## Pass' Temps

L'association Pass'Temps a organisé, le 30 avril dernier, un loto pour les enfants. De nombreux lots étaient à gagner.

Avec une salle comble, cet événement a eu un beau succès. Cette action a été menée en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes et des membres de la commission Jeunesse du conseil municipal.





## Part'âge SEP-WAL

Comme espéré l'année dernière, lors de la 1ère édition, l'Association Part'Age SEP-WAL a organisé la 2ème chevauchée solidaire, le 18 juin 2023.

Temps splendide, idéal !  
Belle affluence en tenant compte des personnes venues sans inscription au préalable.

Menu : " jambon chaud et crudités " concocté par Michel et Sandrine, très apprécié.

Moment fort : le passage obligatoire des cavaliers à l'Ehpad de Waldighoffen. Déjeuner dansant animé par Joël Waldvogel qui ravit les résidents des Ehpad de Seppois et de Waldighoffen grâce à l'association. Etaient présents : Mme Drexler Sabine et son époux, M. Didier Lemaire, la directrice de l'Ehpad : Mme Martine Vwanza ainsi que Michèle Schneider, secrétaire générale de direction.



Organisation possible grâce à une trentaine de bénévoles qui ont officié avant, pendant et après, grâce également à la mise à disposition de terrains par la famille Brunner pour Muespach et par la commune de Waldighoffen.

Rappel : le bénéfice de cette manifestation est entièrement dédié au bien-être des résidents.





## Association L'Ecole s'A.Mues'

L'association "L'Ecole s'A.Mues' " a été créée par les parents d'élèves du RPI de Muespach et Muespach-le-Haut dans le but de soutenir la coopérative scolaire et ainsi étayer le contenu pédagogique proposé aux enfants de l'école publique.

L'association vous proposera divers temps de partage tout au long de l'année, à commencer très prochainement par :



- Une vente de fromages en partenariat avec une fruitière du Haut Doubs. Les commandes pourront se faire via un bon de commande. Une distribution papier se fera courant septembre dans les boîtes aux lettres et une version imprimable peut être fournie sur simple demande par email à l'association.



- Un marché de Noël le 2 décembre sous le préau de la salle communale de Muespach.

Toute aide est bien sûr la bienvenue !

Vous pouvez contacter l'association par e-mail: [asso.parents.rpides2muespach@gmail.com](mailto:asso.parents.rpides2muespach@gmail.com)

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pour fêter la fin du mandat des enfants du conseil des jeunes, une sortie a été organisée par la commission jeunesse, au Five à Saint-Louis pour faire un Bubble Foot et ensuite partager un repas au restaurant « Le Bureau ».





# URBANISME

## Certificat d'urbanisme opérationnels

DEMANDEUR	IMPLANTATION	OBJET	DATE DE DELIVRANCE
<b>ZEYER Jonathan</b>	Rue de Steinsoultz	Construction d'une maison	Arrêté d'autorisation du 15/06/2023

## Déclaration préalable

DEMANDEUR	IMPLANTATION	OBJET	DATE DE DELIVRANCE
<b>HATSTATT Nicole</b>	Rue de la Fontaine	Création d'une baie vitrée	Arrêté d'autorisation du 09/02/2023
<b>GUTZWILLER Louis</b>	Rue du 1er Septembre	Mise en place véranda sur maison existante	Arrêté de refus du 07/02/23
<b>CRAMATTE Florian</b>	Rue des Fleurs	Fenêtre de toit	Arrêté d'autorisation du 14/02/2023
<b>LEWON SYLVIE</b>	Rue du Gersbach	Déplacement de vélux	Arrêté d'autorisation du 14/02/2023
<b>GOETT Hugo</b>	Rue de la Gare	Réfection toiture, création toit fenêtre et changement tuiles à l'identique	Arrêté d'autorisation du 14/02/2023
<b>DOMINGER Joseph</b>	Rue des Vignes	Installation panneaux solaires sur toiture	Arrêté d'autorisation du 20/02/2023
<b>FROBERGER Stéphane</b>	Rue de la Montagne	Mur soutènement en L	Arrêté d'autorisation du 20/02/2023
<b>BRAND Jean Jacques</b>	Rue des Fleurs	Ravalement façade	Arrêté d'autorisation du 14/02/2023
<b>LACOUR BRUNO</b>	Rue du 1er Septembre	Échange marquise au-dessus porte entrée	Arrêté d'autorisation du 28/03/2023
<b>BAUMANN Jean-Luc</b>	Rue des Vignes	Rénovation de la toiture	Arrêté d'autorisation du 31/01/2023
<b>STOLZ Sophie</b>	Rue des Fleurs	Création d'une piscine	Arrêté d'autorisation du 04/04/2023
<b>KUENTZ Christian</b>	Rue de Ferrette	Ravalement de façade	Arrêté d'autorisation du 20/04/2023
<b>BISEL Alphonse</b>	Rue des Champs	Installation d'une pergola	Arrêté d'autorisation du 06/04/2023
<b>KROPIK Martin</b>	Rue de la Montagne	Deux toits de façade	Arrêté d'autorisation du 20/04/2023
<b>DOMINGER Joseph</b>	Rue des Vignes	Ravalement de façade	Arrêté d'autorisation du 16/05/2023
<b>HEINTZ ET HEINRICH</b>	Rue des Sources	Création d'une piscine	Arrêté d'autorisation du 23/05/2023
<b>LAVAUD Alexis</b>	Rue des Frênes	Pergola	Arrêté d'autorisation du 24/05/2023
<b>BRAND Benoit</b>	Rue du 1er Septembre	Changement de tôles	Arrêté d'autorisation du 24/05/2023





<b>WEHRLE Julien</b>	Rue des Frênes	Installation panneaux photovoltaïque	Arrêté d'autorisation du 25/05/2023
<b>HEMMERLIN Marie-thérèse</b>	Rue de la Veille Poste	Installation de panneaux photovoltaïque	Arrêté d'autorisation du 22/05/2023
<b>ANDLAUER Vincent</b>	Rue de la Vieille route	Installation d'un store	Arrêté d'autorisation du 06/06/2023
<b>SCHAUB Julien</b>	Rue du 1er Septembre	Pose de clôture, d'un portail et mur de soutènement	Arrêté d'autorisation du 19/06/2023
<b>SITO Alexander</b>	Rue de Steinsoultz	Changement toiture et isolation Installation nouvelles fenêtres	Arrêté d'autorisation du 19/06/2023
<b>GROELL Nadine</b>	Rue du 1er Septembre	Pergola	Arrêté d'autorisation du 03/08/2023
<b>GRETTER Philippe</b>	Rue du 1e Septembre	Serre de jardin	Arrêté d'autorisation du 13/06/2023
<b>GRETTER Philippe</b>	Rue du 1e Septembre	Changement de garde-corps	Arrêté d'autorisation du 13/06/2023
<b>STOECKLIN Bernard</b>	Rue de la Montagne	Création d'un bassin naturel	Arrêté d'autorisation du 29/06/2023

## Permis de construire

DEMANDEUR	IMPLANTATION	OBJET	DATE DE DELIVRANCE
<b>HERTZOG Damien</b>	Rue du Gersbach	Mur soutènement, abris poubelle, terrasse, pergola et piscine	Arrêté d'autorisation du 13/03/2023
<b>BLOCH Charles</b>	Rue du Château d'eau	Construction garage et démolition appentis	Arrêté de refus Du 02/05/2023
<b>GUTZWILLER Louis</b>	Rue du 1er Septembre	Construction véranda	Arrêté d'autorisation du 02/06/2023
<b>DURAND/ECKENSCHWILLER</b>	Rue du Gersbach	PC modificatif	Arrêté d'autorisation du 28/03/2023
<b>ETAF-TP-BLOCH.C</b>	Rue du Château d'eau	Création d'un hall non clos	Arrêté d'autorisation du 27/06/2023
<b>BLIND-RUETSCH</b>	Rue du Gersbach	Agrandissement espace parking et terrasse Modification menuiserie intérieure	Arrêté d'autorisation du 15/06/2023

## Permis de démolir

DEMANDEUR	IMPLANTATION	OBJET	DATE DE DELIVRANCE
<b>LACOUR Bruno</b>	Rue du 1 <sup>er</sup> Septembre	Démolition hangar	Arrêté d'autorisation du 24/03/2023



## ETAT CIVIL

### Naissance

31/12/2022	HATSTATT Margot	25 rue des Vignes
18/02/2023	VERDE VALENCA Juliana	28 rue de la Montagne
24/06/2023	OBRIST Lana	2 rue de Ferrette

### Décès

01/01/2023	HEMMERLIN Pierre	90 rue du 1 <sup>er</sup> Septembre
01/01/2023	BURGET Jeanne	4 rue de Ferrette
09/04/2023	KESSLER Yannick	27F rue de Steinsoultz
24/04/2023	DE OLIVEIRA PEREIRA Joao	32 rue du 1 <sup>er</sup> Septembre
16/05/2023	SCHOFFMANN Georgette	16 rue de la Montagne
21/06/2023	SCHULL Clément	25 rue du 1 <sup>er</sup> Septembre

### Mariage



RUETSCH Sébastien & GRUNENWALD Charlotte  
Le 10/06/2023



TAILLEMITE Julien & DESVIGNES Florence  
Le 17/06/2023



## Grands anniversaires

22/02/2023	Edmond OTT	80 ans
03/03/2023	Alfred BIECHLIN	80 ans
23/04/2023	Suzanne SCHULLER	95 ans
23/04/2023	Rita UHLENHUT	85 ans
12/05/2023	Michel BRISSINGER	90 ans
14/05/2023	Gilbert GREtter	90 ans
23/05/2023	Jakob FUCHS	80 ans
03/06/2023	Jean-Pierre HEMMERLIN	80 ans



Edmond OTT – 80 ans



Alfred BIECHLIN – 80 ans



Suzanne SCHULLER – 95 ans



Michel BRISSINGER – 90 ans



Gilbert GREYER – 90 ans



Jean-Pierre HEMMERLIN – 80 ans

## AGENDA

24 septembre	Marche solidaire – Muespach-le-Haut
1 et 2 octobre	Exposition fruitière – Muespach-le-Haut
11 octobre	Don du Sang – Muespach-le-Haut
15 octobre	Repas « choucroute » - Muespach-le-Haut
5 novembre	Carpes frites – FC Muespach
5 novembre	Vente des calendriers de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
25 novembre	Collecte Banque Alimentaire
2 décembre	Marché de Noël des parents du RPI
3 décembre	Fête de Noël des Aînés

## REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes du village pour leur implication !

*merci*





## COIN DES ENFANTS

### Recette de la glace à la framboise



#### Ingrédients :

250 gr de framboises fraîches  
60 gr de sucre  
20 cl de crème fraîche

#### Ustensiles :

Un saladier  
Une cuillère en bois  
Une fourchette  
Une cuillère à soupe ou une louche  
Une balance  
Des pots de yaourt vides  
Des bâtonnets en bois



Dans un saladier versez les framboises fraîches.

A l'aide d'une fourchette écrasez les framboises jusqu'à obtenir une purée.

Ajoutez sur les framboises réduites en purée le sucre et la crème fraîche.

Mélangez le tout à l'aide d'une cuillère en bois.

Versez la préparation dans les pots de yaourt, y insérer un petit bâtonnet en bois et laissez prendre au congélateur pendant au moins 2h.

Il reste plus qu'à les démouler et les déguster !

### Coloriage

